

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les commandes troublantes du Maire de Montélimar

Le Maire est dans l'action, les conseillers sont dans le commentaire. Et pour cause, le Maire n'a plus besoin du conseil municipal pour décider tout seul...

Mais je suis également dans la question :

Par la décision n°2020.04.43.D du 23 avril 2020, monsieur REYNIER a demandé à madame la DGS de passer commande, à la société **TISSERANDS DES FLANDRES**, de 70 000 masques de protection lavables pour un montant de 176 400 euros, pour une livraison le 11 mai 2020.

Cette société, une **SARL unipersonnelle** en activité depuis le 7 juin 2018, avec un capital de 1500 euros est spécialisée dans la tapisserie et le coussin décoré, (*Tisserands des Flandres vous invite à vous projeter dans ses univers décoratifs classiques et contemporain*)

Son gérant est monsieur Murat KURTULUS.

Son rapport complet officiel est vide, aucune information sur son chiffre d'affaire ou son bénéfice depuis sa création.

Alors, 4 questions se posent :

- Pourquoi passer commande à un grossiste qui n'a jamais traité des masques ?
- Pourquoi ce commerçant de gros est à Lille, alors qu'une cinquantaine d'entreprises textile d'Auvergne-Rhône-Alpes sont mobilisées en **production** ?
- Pourquoi prendre le risque, avec de l'argent public, de confier 176 400 euros à une société de 1500 euros de capital (117 fois son capital), aucun bilan public et aucun salarié ?
- Quelles garanties à apporter ce grossiste pour le respect de la qualité et des délais ?

Après les mensonges, voilà les bizarreries.

Csikel alain



PS : Cette société sans aucun salarié, annonce sur son site internet :

« ... nous vous proposons une collection de coussins et tapisseries que nous réalisons dans nos ateliers, du tissage sur métiers jacquard, à la confection, étant confectionneurs de père en fils depuis plus de quarante ans. »